

## CENTRE DE VALORISATION ET DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES

### HORAIRE

À noter que le site ferme 15 minutes  
avant l'heure de fermeture indiquée.

#### AVRIL À NOVEMBRE

Lundi, mercredi, vendredi  
et dimanche : fermé

Mardi : 13 h à 16 h 45

Jeudi : 13 h à 20 h

Samedi : 8 h à 16 h

#### DÉCEMBRE À MARS

Jeudi : 13 h à 20 h

Samedi : 8 h à 16 h

**UNIQUEMENT LES CITOYENS  
DE TERREBONNE ET DE  
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES  
SONT ADMISSIBLES! AYEZ EN  
MAIN UNE PIÈCE D'IDENTITÉ.**

**LES INDUSTRIES,  
INSTITUTS, COMMERCES,  
ENTREPRENEURS ET  
AUTOCONSTRUCTEURS  
NE SONT PAS ADMIS**

#### POUR NOUS JOINDRE

111, rue des Entreprises  
Sainte-Anne-des-Plaines

450 478-0211

environnement@villesadp.ca

## RÈGLEMENTS

- Les industries, commerces, entrepreneurs et autoconstructeurs ne sont pas admis.
- Interdiction de fumer en tout temps sur le site.
- Seule une quantité raisonnable de matières issues de travaux domestiques sont acceptées (5m<sup>2</sup>/an).
- Une preuve d'identité avec photo et adresse est obligatoire comme preuve de résidence.
- Veuillez attendre qu'un préposé vous accueille avant de déposer vos matières.
- Le port de souliers et d'un chandail est obligatoire.
- Éteindre le moteur lors du déchargement.
- Les animaux et les enfants doivent rester dans le véhicule en tout temps.
- Aucun véhicule lourd n'est admis sur le site.
- Veuillez trier vos matières avant de venir nous visiter.
- Déposez les matières dans les endroits indiqués par le préposé.
- Toutes les matières résiduelles déposées sur le site de l'écocentre sont la propriété de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.
- Vous devez suivre les consignes des préposés, le respect et la courtoisie envers les employés sont exigés en tout temps.
- Le non respect du règlement pourrait entraîner un bannissement ou une pénalité au citoyen fautif.

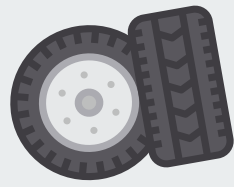
**AUCUN DÉCHET  
N'EST ACCEPTÉ!**



# GUIDE PRATIQUE

## ÉCOCENTRE

# MATIÈRES ACCEPTÉES



## APPAREILS ÉLECTRONIQUES

- Périphériques d'ordinateurs (ex. souris, clavier, disque dur)
- Consoles de jeux vidéo
- Fils électriques et câbles électroniques
- Imprimantes, photocopieurs, télécopieurs et numériseurs (de table seulement)
- Ordinateurs, écrans et portables
- Systèmes audio/vidéo
- Téléphones (tous types)
- Téléviseurs

(Pour la liste complète des appareils électroniques acceptés, visitez [recyclermesélectroniques.ca/qc/](#))

## COMPOSANTES DU BÂTIMENT

- Armoires et comptoirs
- Bains, douches, lavabos, toilettes
- Lattes de plancher en bois
- Plomberie et quincaillerie
- Portes et fenêtres, vitres
- Tuiles de céramique ou de porcelaine
- PVC et ABS de construction
- Vinyle

## OBJETS ENCOMBRANTS

- Appareils de réfrigération et de climatisation
- Barbecues
- Électroménagers
- Fours à micro-ondes
- Meubles non rembourrés en mauvais état
- Réservoirs d'eau chaude

## RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION OU DÉMOLITION

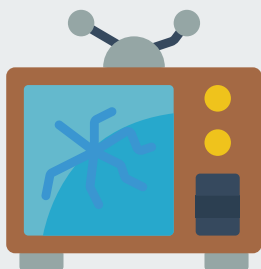
- Agrégats (blocs de béton, briques, etc.)
- Bois, contre-plaqué, "presswood", etc.
- Matériaux isolants, sans vermiculite
- MDF, mélamine, etc.
- Panneaux de plâtré (gypse)
- Céramique
- Tuyaux
- Fibre de verre (ex. bain, douche)\*

## MÉTAUX

- Armature d'abris de neige
- Outils de métal
- Métaux ferreux (acier, fonte, ferraille, rebuts électroménagers, etc.)
- Métaux non ferreux (acier inoxydable, aluminium, cuivre, laiton, plomb, etc.)

## OBJETS DIVERS ABIMÉS OU BRISÉS\*\*

- Sièges d'auto pour enfants
- Lumières décoratives et fils électriques
- Vieux vélos, casque de vélo



## RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (voir encadré)

- Ampoules fluocompactes et tubes néon
- Batteries d'auto et piles
- Batteries d'outils
- Cartouches d'encre
- Bonbonnes d'aérosol et de propane
- Huiles, filtres et contenants
- Peintures et solvants
- Pesticides et matières fertilisantes
- Produits de piscine
- Autres résidus domestiques dangereux

## RÉSIDUS VERT

- Feuilles
- Rognures de gazon
- Aiguilles de conifères
- Retailles de cadres
- Branches d'arbres
- Souche d'arbres

## AUTRES

- Sapins de Noël naturel (sans aucune décoration)
- Pneus avec ou sans jantes de moins de 33 pouces de diamètres
- Styromousse
- Terre, sable et gravier non contaminé et séparé
- Nourriture de piscine
- Tous les plastiques numéro 6, propres



# MATIÈRES REFUSÉES

## COMPOSANTES DU BÂTIMENT

- Déchets domestiques (résidus ultimes)
- Déchets industriels
- Tapis et sous-tapis

## OBJETS ENCOMBRANTS

- Meubles rembourrés (ex. divans)
- Matelas et sommiers

## RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION OU DÉMOLITION

- Matériaux susceptibles de comprendre des matières dangereuses (ex. cyanure, BPC, ou amiante)
- Bardeaux d'asphalte

## MÉTAUX


- Explosifs
- Munitions de tous types
- Armes à feu

### APPAREILS, OBJETS ET AUTRES SIMILAIRES FONCTIONNELS

Lorsque vous voulez vous départir d'objets fonctionnels, n'oubliez pas de penser aux centres d'aide locaux comme Recy-Dons! Vos objets pourraient avoir une deuxième vie et faire de nombreux heureux à Sainte-Anne-des-Plaines.

Les résidus domestiques dangereux sont des produits dangereux à usage domestique courant. On les reconnaît par la présence sur leur étiquette des icônes suivants :

 **CORROSIF**  
Qui irrite et brûle les yeux et la peau

 **TOXIQUE**  
Qui est nocif pour la santé humaine et l'environnement

 **INFLAMMABLE**  
Qui s'enflamme facilement

 **EXPLOSIF**  
Qui explose

# TARIFICATION

### LIMITÉ

ASPHALTE **5m³/an**

BOIS **5m³/an**

BRANCHES ET SOUCHES **5m³/an**

MATÉRIAUX SECS **5m³/an**

MOUSSE ISOLANTE (BOMBONNE) **1**

TERRE, PIERRE, SABLE ET AUTRE **5m³/an**

PNEUS AVEC JANTES **8/adresse/an**

**GRATUIT, QUANTITÉ LIMITÉE** (SELON USAGE RÉSIDENTIEL)

AMPOULES FLUO COMPACTES ET NÉON

APPAREILS RÉFRIGÉRANTS

BANC DE BÉBÉ

BATTERIE D'AUTO

CARTON

FER

FEUILLES ET AUTRES RÉSIDUS VERTS

MATIÈRE DANGEREUSE

PEINTURE

PILES

PROPANE

ÉLECTRONIQUE